

Jeu-concours

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

ADCHT Cabinet d'hypnose et d'hypno-coaching ci-après la « société organisatrice ») immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 839 435 369 00013 dont le siège social est situé au 15 place de la liberté 78 700 Conflans Sainte Honorine

Organise **du 03/11/2018 à 10h10 au 24/11/2018 à 10h10** un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « **Jeu-concours** » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

La société organisatrice se réserve le droit, à tout moment et à sa seule discrétion, sans contrepartie ou dédommagement d'aucune nature, de modifier, annuler le présent règlement et/ou jeu et/ou formulaire de participation au jeu. A cet égard, il est à préciser que **le formulaire offrira, durant toute la période de participation au jeu, l'opportunité de gagner des points supplémentaires grâce, notamment, à l'inscription des codes des nouvelles vidéos mises en ligne sur YouTube. Vous pouvez consulter et compléter votre formulaire d'inscription à tout moment ; il vous est donc conseillé de le faire afin de maximiser vos chances de gagner.**

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par YouTube, Facebook, Google, Twitter, Instagram, Apple, Microsoft ou Etsy.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute **personne physique âgée de plus de 18 ans au moment de son inscription**, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, **partout dans le monde**, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule sur le site <https://hypnosehypnotherapieinfo.com/jeu-concours> aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue **à l'aide du formulaire en ligne sur la page <https://hypnosehypnotherapieinfo.com/jeu-concours> et en suivant les indications qui y**

figurent.

Il n'est autorisé **qu'une seule participation par personne** -même nom, même prénom, même adresse électronique- pendant toute la période du jeu sous peine de disqualification de votre participation.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

13 gagnants seront **tirés au sort dans les 5 jours suivant la fin du jeu.**

Les gagnants seront contactés dans les 5 jours suivant le tirage au sort, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. **Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 15 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.**

Le tirage au sort effectué déterminera **13 gagnants parmi les participants ayant obtenus le plus de points au jeu.**

Une copie de la liste des gagnants et du présent règlement officiel, peuvent être obtenues par e-mail en envoyant une demande, au plus tard 21 jours après la fin du concours, à contact@hypnosehypnotherapieinfo.com

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté des lots suivants, attribués chronologiquement aux participants valides tirés au sort et déclarés gagnants. Chaque gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots :

- **1 invitation gratuite à participer à un stage d'auto-hypnose de niveau 1** animé par Audrey Le Guiriec, au choix **soit en présentiel** (à Saint Germain en Laye) - valeur 370 € - **soit en ligne, par internet** (e-learning, webinaire) - valeur 290 € - **Nombre de lot : 1**
- **2 séances d'hypnose avec Audrey Le Guiriec**, au choix **soit dans l'un de ses cabinets d'hypnothérapie** (à Saint Germain en Laye ou Conflans Sainte Sainte Honorine) **soit par vidéo-conférence, (Skype etc.)**. Valeur du lot 200 € - **Nombre de Lot : 2**
- **1 bon de réduction 30 € à valoir sur une prochaine séance d'hypnose avec Audrey Le Guiriec soit dans l'un de ses cabinets soit par vidéo conférence** (le prix normal d'une séance d'hypnose avec Audrey Le Guiriec est de 100 €) – valeur du lot 30 € - **Nombre de lot : 10**

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité, et en tout état de cause les gagnants devront justifier de leur identité pour la remise des lots et ce, afin d'éviter toute tricherie ou pratiques frauduleuses. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude, tentative de tricherie, méthodes frauduleuses, contournements des règles ou tentative de contournement de règles de participation et d'éligibilité, quelles que soient ses modalités (par exemple, et de manière non limitative, utilisation de robots, de macros, entrées multiples, etc.), directement ou indirectement, avec ou sans l'aide d'une tierce personne, entraînera **l'élimination pure et simple de la participation de son bénéficiaire à la seule et unique discrétion de la société organisatrice.**

ARTICLE 7 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Toutes les dépenses et frais de toutes natures, liées directement ou indirectement à la participation au concours, à l'attribution ou la réalisation du gain (par exemple, et non limitativement, les frais de transports ou d'hébergement pour suivre le stage etc.) sont **exclusivement à la charge des participants et/ou des gagnants.**